

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JANVIER 2025

### DÉLIBÉRATION 2025-02

#### CLASSEMENT DES CANDIDATURES SUITE AU JURY DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'EPCC CITÉ DU DESIGN/ESADSE

L'appel à candidatures pour le poste de Directeur Général de l'EPCC Cité du design/ESADSE a permis la réception de 12 (douze) candidatures. Sur la base des lettres de motivation et des CV, ont été sélectionnés deux candidats à convoquer au jury.

Le jury s'est tenu en présence de représentants de SEM et de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 19 novembre 2024. La DRAC et la région Auvergne-Rhône-Alpes n'étaient pas représentées. Ceux-ci avaient en leur possession, les lettres de motivation, les CV, ainsi qu'une note de chaque candidat présentant son projet d'établissement.

Les membres du jury, après avoir entendu un résumé de projet présentant les axes forts des deux candidats, ont pu les questionner sur leurs motivations comme sur les axes de leur projet.

Le Président de l'EPCC, M. Marc CHASSAUBENE, a présenté les synthèses ci-dessous aux membres du Conseil d'Administration.

#### 1. **Eléments de contexte**

Par courrier du 16 septembre, les institutions publiques fondatrices de l'EPCC ont été invitées à se positionner sur une présélection de 2 candidats, et à assister au jury programmé le 19 novembre.

A l'issue du délai laissé aux partenaires pour compléter la présélection, il a été demandé aux deux candidats de travailler sur un projet d'établissement à restituer avant le 8 novembre.

Les projets d'établissement élaborés par les candidats sélectionnés, ont été communiqués aux institutions publiques fondatrices de l'EPCC le 13 novembre 2024.

2 candidats se sont présentés le 19 novembre 2024, devant le jury composé de 3 membres, représentant la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

2. Candidature de M. Guillaume PUECH :

3. Candidature de Mr Eric JOURDAN

4. Choix du jury

Le choix du jury s'est porté sur la candidature de.

Il est proposé de le recruter au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité des 20 voix sur 20

Pour extrait,  
Le président de séance

Marc CHASSAUBENE